

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017



DELIBERATION N° 9

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 20
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

**Objet : Extension
du local mis à
disposition de la
Boucalaise -
Demande de
déclaration
préalable**

L'an deux mil dix-sept, le six novembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P.ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, JM.BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, C.DUPIN, C. DUFOUR, S.PUYO, A.VALOT, A.LECHEVALLIER, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G.ELGART (pouvoir à L.DARRIBEROUGE) M.LORDON (pouvoir à F.GONZALEZ), C.ORDONNES (pouvoir à MJ ROQUES), J.DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), G.MOSCHETTI (pouvoir à S.PUYO), P.FAVRAUD (pouvoir à C.MARTIN), M.DUBROCA (pouvoir à JP CRESPO)

Absente : N.DAUGA

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs années un bâtiment communal est mis à la disposition exclusive de l'association La Boucalaise au lieu-dit La Cale, le long de la RD 309.

Ce local s'avère maintenant trop exigü pour répondre aux besoins de l'association qui souhaite la création d'une pièce supplémentaire d'une surface de plancher de 11 m² environ.

Ce projet est soumis à déclaration préalable. En application de l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme, la demande doit émaner du propriétaire du terrain, de son mandataire ou d'une personne attestant être autorisée par eux à exécuter les travaux.

Après discussions avec les représentants de l'association, il a été convenu que la demande d'autorisation serait déposée par La Boucalaise et à son nom. Tous les frais entraînés par les travaux seraient supportés par l'association.

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet. Il est précisé que la présente demande a été examinée lors de la Commission Urbanisme du 5 octobre 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **Donne** son accord pour l'extension du bâtiment occupé par l'Association La Boucalaise,
- . **Autorise** la Boucalaise à déposer une demande de déclaration préalable au nom de l'association,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la réalisation du projet,
- . **Dit** que l'association supportera les frais engendrés par le projet.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 7 novembre 2017
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/11/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/11/2017